



Nouvelle instruction de gestion des OC Le SNAPATSI pose ses conditions !

D'ores et déjà, le SNAPATSI a retoqué le timide projet de l'administration et pose ses **propositions** sur la table :



- **Reclassement dans une autre profession en cas d'inaptitude médicale ;**
- **Ouverture des postes à la mutation sur tous les périmètres du ministère de l'intérieur (Gendarmerie, préfectures etc...) et dans d'autres professions que cuisinier ;**
- **Assouplissement des conditions d'admission à l'essai professionnel des groupes VI et VII ;**
- **Mise en place de la formation qualifiante pour l'avancement au Hors Groupe ;**
- **Rémunération systématique des OC chefs d'équipes temporaires lorsqu'ils font fonction de chef d'équipe permanent ;**
- **Mise en place de la prime d'accomplissement de travaux salissants** dans l'attente de validation du projet de dotation et renouvellement des effets vestimentaire (compte à points) présenté par le SNAPATSI.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
 75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
 Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI siège pour les OC,

Chers collègues, pour vous ça va enfin changer !